

ont eu lieu à Kingston le 11 janvier 1965. Elles comprenaient un dîner d'honneur, où les trois niveaux de gouvernement étaient représentés. Ce dîner était financé en partie par une subvention de la Commission du centenaire.

3. Oui. On est en train de prendre les dernières dispositions en vue d'ériger en permanence à Kingston un monument commémoratif pour marquer l'occasion. Le projet sera financé conjointement par la ville de Kingston, le gouvernement d'Ontario et le gouvernement fédéral.

SUBVENTIONS DU CONSEIL DES ARTS

Question n° 1830—M. Smith:

D'après le budget 1964-1965 du Conseil des arts du Canada, sous la rubrique intitulée «théâtre, ballet, opéra», quelles organisations sont censées recevoir des subventions et quel sera le montant de ces subventions?

L'hon. Maurice Lamontagne (secrétaire d'État): En vertu du paragraphe 13 de la Loi sur le Conseil des Arts, le Conseil n'est pas mandataire de Sa Majesté; en conséquence, le gouvernement ne possède pas les informations requises et ne peut demander au Conseil de les fournir. La relation qui existe entre l'État et le Conseil des Arts fut élaborée à la Chambre par l'ancien premier ministre, aujourd'hui le chef de l'opposition, le 27 novembre 1957 (à la page 1639 des *Débats*) et le 18 juin 1958 (à la page 1464 des *Débats*) en réponse à une question semblable.

AIDE À LA CONSTRUCTION MARITIME AU CAP-BRETON

Question n° 2068—M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):

Quelle suite l'Office d'expansion économique de la région atlantique a-t-il donnée à la requête contenue dans le mémoire présenté par les municipalités du nord du Cap-Breton demandant une aide financière pour l'établissement d'un chantier de construction maritime sur l'emplacement du *North Sydney Marine Railway*?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): L'Office d'expansion économique de la région atlantique m'apprend qu'il continue de discuter, avec les autres organismes fédéraux intéressés, de la valeur des installations de construction et de réparation de navires dans la région.

CONSTRUCTION D'UN QUAI À ALDER-POINT (N.-É.)

Question n° 2069—M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):

Quelle suite l'Office d'expansion économique de la région atlantique a-t-il donnée à la requête contenue dans le mémoire présenté par les municipalités du nord du Cap-Breton demandant une aide financière pour la construction d'un quai pour les pêcheurs de la *Cape Breton Co-Operative Fisheries Limited* à Alder-Point (Nouvelle-Écosse)?

[L'hon. M. Lamontagne.]

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): L'Office d'expansion économique de la région atlantique m'apprend qu'il a étudié la demande d'aide financière pour la construction d'un quai à l'usage de la *Cape Breton Co-operative Fisheries Limited*, à Alder-Point (Nouvelle-Écosse).

Il a décidé de différer sa décision parce que, tant que le nouvel établissement de la *Cape Breton Co-operative Fisheries Limited* n'avait pas connu au moins une saison complète d'activité, il était difficile de déterminer ses besoins en fait de quai. On croit savoir en outre que, s'il dispose de l'argent voulu, le ministère des Travaux publics se propose de faire du dragage tout près du quai public, ce qui permettra à plus de bateaux de pêche d'y accoster.

POLICES D'ASSURANCE EN VIGUEUR AU CANADA

Question n° 2083—M. Marcoux:

1. Combien y a-t-il de polices d'assurance-vie en vigueur au Canada?

2. Combien y a-t-il de polices d'assurance-vie en vigueur dans la province de Québec?

3. Quel est le montant total de primes qui ont été payées dans la province de Québec et de cette somme, quel pourcentage a été payé a) à des compagnies canadiennes-françaises, b) à des compagnies canadiennes-anglaises, c) à des compagnies étrangères?

4. Quel est le pourcentage des primes payées dans la province de Québec qui a été réinvesti dans cette province?

5. Quel est l'éventail du portefeuille de ces compagnies relativement à leurs réinvestissements dans la province de Québec?

6. Quel est le pourcentage de la population canadienne dont la vie est assurée dans les compagnies d'assurance-vie?

7. Quel est le pourcentage de la population de la province de Québec dont la vie est assurée dans cesdites compagnies?

Réponse:

1. Le nombre total de polices d'assurance-vie en vigueur au Canada, au 31 décembre 1963, souscrites par les compagnies d'assurance-vie enregistrées auprès du Département fédéral des Assurances était le suivant:

Polices d'assurance-vie individuelles	10,209,331
Polices d'assurance collective	40,401
Total	10,249,732

En vertu des polices d'assurance collective, 16,233,209 certificats individuels étaient en vigueur. Le Département fédéral des Assurances ne reçoit pas de rapports sur le nombre de polices d'assurance en vigueur qui ont été souscrites par les compagnies d'assurance-vie à constitution provinciale, qui ne sont pas enregistrées auprès du Département.

2. Le Département fédéral des Assurances ne reçoit pas de rapports concernant le nombre des polices d'assurance-vie en vigueur dans la province de Québec.